

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE****Les comptoirs et points de service municipaux demeurent fermés au public**

**Saguenay, le 6 mai 2020** – Depuis l’annonce de la réintégration du personnel municipal permanent, effective depuis le 4 mai dernier, nous avons constaté une recrudescence de citoyens qui se présentent à l’un ou l’autre des bâtiments municipaux. La Ville de Saguenay tient à rappeler que toutes les infrastructures municipales demeurent fermées au public même si la majorité des services sont maintenus.

À titre de rappel, les séances de conseil ont lieu en ligne, on peut s’adresser au Service de police par téléphone ou un peut faire une demande de permis de rénovation sur le Web! Seules les voies de communication ont été modifiées : le téléphone et les courriels ont été privilégiés, et le sont toujours puisque **la totalité des points de service et comptoirs municipaux sont toujours fermés au public**, et ce, pour une période indéterminée dans la plupart des cas. Au niveau de la cour municipale, les audiences reprendront à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. Les citoyens concernés ont déjà reçu ou recevront sous peu, par la poste, un nouvel avis de convocation.

Les autorités municipales ont demandé à leur personnel d’éviter les contacts en personne dans la mesure où cela est possible. De façon à respecter la consigne de distanciation sociale émise par la Santé publique et toujours en vigueur, Saguenay se doit donc de limiter l’accès au lieu de travail de ses employés. Ainsi, les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la Ville pour connaître les coordonnées correspondantes au service souhaité. La page [covid-19.saguenay.ca](https://www.ville.saguenay.ca/covid-19) leur indiquera la procédure applicable dans tous les cas.

-30-

Source : Service des communications  
Ville de Saguenay  
418 698-3350